



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 7 février 2022 à 19h00, tenue à huis clos en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Est absente : madame Andrea Geary.

Considérant que le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en raison de la COVID-19, et ce, conformément à la Loi sur la santé publique, la présente séance est tenue en présentiel sans la présence du public.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

22-02-07-5864

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 7 février 2022 à 19 h 05.

Adopté

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Rapport sur la situation financière au 31 janvier 2022;
 - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en janvier 2022;
 - 3. Rapport sur la situation financière investissement au 31 janvier 2022;
 - 4. Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en janvier 2022;
- D) Période d'information du maire;
 -
- F) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 10.1** Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022;

20. – CONTRATS & ENTENTES

- 20.1** Autorisation - Octroi de contrat – SPCA Refuge Monani-Mo – Contrôleur animalier;
- 20.2** Autorisation – Octroi de contrat – Transport Chaperon – Collecte et transport des matières compostables;
- 20.3** Autorisation – Octroi de contrat – Toiture Wescott Duhème 2010 Inc. – Toiture usine de filtration;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1** Autorisation – Approbation du rapport du budget 2022 de l’Office d’habitation du Haut-St-Laurent;
- 30.2** Autorisation - Demande de contribution financière– Projet Communic-Action;

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1** Approbation – Adoption du deuxième projet de Règlement No. 944-2021 modifiant le règlement de zonage no. 512 et le plan de zonage;
- 40.2** Approbation – Adoption du deuxième projet de Règlement No. 945-2021 modifiant le règlement de zonage no. 512 (*Projet intégré rue Bonneville*)
- 40.3** Approbation – Adoption du deuxième projet de Règlement No. 946-2021 modifiant le règlement No. 783-2009 sur les dérogations mineures aux règlements d’urbanisme;
- 40.4** Avis de motion, dépôt et présentation du Règlement 947-2022 édictant un Code d’éthique et de déontologie révisé applicable aux élus municipaux;
- 40.5** Approbation – Adoption du Règlement No 948-2022 créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue d’une élection municipale;
- 40.6** Approbation - Demande de dérogation mineure – Lots 3 447 315 à 3 447 327 et 3 230 573 à 3 230 576 – Secteur rue Bonneville;
- 40.7** Avis de motion, dépôt et présentation du Règlement no. 949-2022 établissant les taux de taxation pour l’exercice financier 2022;
- 40.8** Approbation – Officialisation municipale d’une nouvelle voie de circulation privée - rue «Elsie»; (*projet de Craig Lefebvre sur la rue Poirier*)
- 40.9** Approbation - Servitude en faveur d’Hydro-Québec – Projet du Croissant du Faubourg;

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1** Approbation - Désignation d’un conseiller à titre de maire suppléant pour le mois de février 2022 ;

- 50.2** Approbation – Démission de monsieur Olivier Lepage - Inspecteur en bâtiment et en environnement;
- 50.3** Approbation – Démission de monsieur Lee Campbell à titre de pompier volontaire;

60 –VARIA

- 60.1** Approbation - Appui au Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands pour la poursuite des activités du programme menant au diplôme d'études professionnelles *Mécanique agricole*;

70 – RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

- 70.1** Monsieur Denis St-Cyr:
- 70.2** Madame Andrea Geary:
- 70.3** Monsieur Dominic Tremblay:
- 70.4** Monsieur Florent Ricard:
- 70.5** Monsieur Maurice Brossoit:
- 70.6** Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance.

Adoption de l'ordre du jour

22-02-07-5865 **Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 7 février 2022 tel que présenté.

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 31 janvier 2022

Le rapport des activités financières de la Ville de Huntingdon au 31 janvier 2022 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 janvier 2022

En vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les Cités et Villes, la liste des dépenses autorisées au 31 janvier 2022 est déposée.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière - Investissement au 31 janvier 2022

Le rapport des activités d'investissement de la Ville de Huntingdon au 31 janvier 2022 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en janvier 2022

En vertu de l'article 477.2 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la liste des dépenses d'investissements autorisées au 31 janvier 2022 est déposée.

La liste des dépenses d'investissement autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Dépôt d'une pétition

La greffière, madame Denyse Jeanneau, dépose une pétition reçue le 7 février 2022 concernant la Friperie communautaire de Huntingdon dont les autrices sont Marianne Roy et Danièle Roy.

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt de la pétition.

Période d'information du maire

La municipalité a reçu une lettre de remerciements de la Petite bibliothèque verte pour le soutien financier offert à celle-ci par la Ville.

Les Habitations des Tisserandes ont fait parvenir une demande d'appui et de soutien financier pour un projet de logements abordables. Une rencontre aura lieu cette semaine avec les représentants de l'organisme et leurs partenaires.

Période de questions du public

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, toute municipalité a l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance. Considérant que la présente séance se tient à huis clos, sans la présence du public, les questions reçues par courriel sont retranscrites intégralement ci-dessous.

Questions de Madame Lorraine Arthur reçues par courriel le 20 janvier 2022:

I have question concerning the proposed amendment to the By- Law 945-2021. The proposal suggests an Amendment of HC-2 Residential zone on Bonneville Street Sector to authorize integrated projects. May I ask what these integrated projects may be. My property backs up to the cemetary land and any development will be visible from by back yard. I am looking for a clarification of these integrated projects.

*I can be reached at this email as well.
Thank you,*

Réponse de M. André Brunette :

Il s'agit d'un projet intégré qui sera situé à l'extrémité de la rue Bonneville à la limite de la municipalité entre le cimetière protestant et l'église Saint-Joseph. Le projet prévoit la construction de 3 immeubles à logement de 5 étages comprenant chacun 40 logements. La superficie totale du terrain est de 93 300 pieds carrés et chacun des 3 bâtiments aura une superficie de 10 600 pieds carrés.

Les bâtiments seront équipés d'ascenseur et auront des stationnements souterrains. Les bâtiments auront un revêtement de brique brune avec un design architectural composé de fibrociment noir et de fenêtres avec contour noir.

Les espaces verts feront l'objet d'un aménagement paysager. Une zone tampon d'espace vert sera aménagée entre le projet et les résidences existantes.

Monsieur Brunette mentionne qu'il communiquera avec madame Arthur pour lui fournir les renseignements demandés.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du lundi 10 janvier 2022

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 10 janvier 2022;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

22-02-07-5866

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 10 janvier 2022 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Octroi de contrat – SPCA Refuge Monani-Mo – Contrôleur animalier

Considérant que l'entreprise SPCA Refuge Monani-Mo a présenté une offre de service pour le contrôle animalier;

Considérant la soumission reçue pour au montant forfaitaire de 12 000 \$, incluant les taxes applicables.

22-02-07-5867

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à l'entreprise SPCA Refuge Monani-Mo selon l'offre de services datée du 26 janvier 2022 au montant de 12 000 \$ incluant les taxes applicables.

Que la dépense au montant de 10 957,60 \$ soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste budgétaire 02-295-00-459.

Adopté

Contrat pour la collecte et le transport du compostage-Transport Chaperon

Considérant que, suite à une demande de prix auprès de la compagnie Transport Rolland Chaperon Inc pour l'octroi d'un contrat pour la collecte et le transport des matières compostables pour l'année 2022, la Ville a reçu une offre au prix suivant :

- 1 300 \$ par collecte pour environ 1 300 portes.

Considérant que les matières organiques récupérées seront acheminées vers le centre de valorisation des matières organiques de GSI Environnement filiale de Englobe Corp. situé sur le Chemin des Sources à Lachute;

Considérant que le calendrier des collectes des matières compostables prévoit 16 collectes bimensuelles débutant le 5 mai 2022 et se terminant le 1er décembre 2022.

22-02-07-5868

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

D'autoriser l'octroi du contrat pour l'année 2022 à la compagnie Transport Rolland Chaperon Inc pour la collecte et le transport des matières compostables au Centre de valorisation des matières

organiques de GSI Environnement filiale de Englobe Corp. situé sur le Chemin des Sources à Lachute au coût de 1 300 \$ par collecte plus les taxes applicables.

Que la dépense de 21 837.40 \$ soit financée à même le poste budgétaire 02-452-35-446.

Adopté

Contrat pour la réfection de la toiture de l'usine de filtration

Considérant que, suite à une demande de prix auprès de la compagnie Toiture Westcott Duhème (2010) Inc pour l'octroi d'un contrat pour la réfection de la toiture – section tôle – de l'usine de filtration d'une superficie d'environ 8 775 pi² incluant le revêtement de la corniche, j-trim, soffite et fascia en aluminium prépeint, la Ville a reçu une offre d'un montant de 92 620 \$ plus les taxes applicables.

22-02-07-5869

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

D'autoriser l'octroi du contrat pour l'année 2022 à la compagnie Toiture Wescott Duhème (2010) Inc pour la réfection de l'usine de filtration au coût de 92 620 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense au montant de 97 239,42 \$ soit financée à même la subvention du Programme de transfert de la taxe fédérale sur l'essence aux municipalités (TECQ).

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Approbation du rapport du budget 2022 de l'Office d'habitation du Haut-St-Laurent

Considérant que le rapport d'approbation du budget de l'Office d'habitation du Haut-St-Laurent pour l'année 2022 prévoit un déficit de 658 325 \$ pour l'organisme, ce qui représente un déficit total de 51 789 \$ pour l'ensemble des municipalités;

Considérant que le rapport d'approbation du budget de l'Office d'habitation du Haut-St-Laurent pour l'année 2022 prévoit un déficit de 82 397 \$ pour l'ensemble immobilier no 1733 (20 unités personnes âgées) et un déficit de 73 770 \$ pour l'ensemble immobilier no 2996 (12 unités familles) lesquels sont situés à Huntingdon, ce qui représente un déficit total de 156 167 \$;

Considérant que le budget 2022 de l'OH du Haut-Saint-Laurent prévoit une contribution financière de la Ville établie à 10 % du déficit, soit des montants de 8 240 \$ et 7 377 \$;

Considérant que ledit rapport exclut la partie du budget des travaux de remplacement, amélioration et modernisation approuvé au PPI lequel sera présenté ultérieurement.

22-02-07-5870

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon approuve le rapport d'approbation du budget 2022 de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent, tel que présenté.

Que la dépense de 15 617 \$ soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste budgétaire 02 520 00 963.

Adopté

Demande de contribution financière– Projet Communic-Action

Considérant que Projet Communic-Action est un organisme communautaire à but non lucratif qui vient en aide aux personnes âgées en perte d'autonomie tout en leur permettant de demeurer dans leurs domiciles.

22-02-07-5871

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

De verser une contribution financière au montant de 100 \$ à l'organisme Projet Communic-Action pour les aider à maintenir les services offerts aux aînés.

Que la dépense soit financée à même le poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

Adoption du deuxième projet de Règlement No. 944-2021 modifiant le règlement de zonage no. 512 et le plan de zonage

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné par monsieur Rémi Robidoux à la séance ordinaire du conseil tenue le 15 novembre 2021;

Considérant que le projet de règlement 944-2021 a été présenté et déposé par monsieur Rémi Robidoux à la séance ordinaire du conseil tenue le 15 novembre 2021;

Considérant l'adoption du premier projet de règlement à la séance ordinaire du 15 novembre 2021;

Considérant la tenue d'une consultation écrite sur le premier projet de règlement;

Considérant qu'une copie du deuxième projet de Règlement numéro 944-2021 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

22-02-07-5872

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

D'adopter, sans changement, le deuxième projet de Règlement 944-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 512 et le plan de zonage.

Adopté

Adoption du deuxième projet de Règlement No. 945-2021 modifiant le règlement de zonage no. 512

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné par monsieur Rémi Robidoux à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 décembre 2021;

Considérant que le projet de règlement 945-2021 a été présenté et déposé par monsieur Rémi Robidoux à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 décembre 2021.

Considérant l'adoption du premier projet de règlement 945-2021 à la séance ordinaire du 6 décembre 2021;

Considérant la tenue d'une consultation écrite sur le premier projet de règlement;

Considérant qu'une copie du deuxième projet de Règlement numéro 945-2021 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

22-02-07-5873

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

D'adopter, sans changement, le deuxième projet de Règlement 945-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 512.

Adopté

Adoption du deuxième projet de Règlement No. 946-2021 modifiant le règlement No. 783-2009 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme

Considérant que le règlement sur les dérogations mineures apporte une certaine souplesse dans l'application de la réglementation d'urbanisme et permet la réalisation de projets bénéfiques pour la communauté;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement numéro 783-2009 afin de modifier les dispositions du règlement de zonage numéro 512 et du règlement de lotissement 514 pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure;

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné par madame Andrea Geary à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 décembre 2021;

Considérant que le projet de règlement 946-2021 a été présenté et déposé par madame Andrea Geary à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 décembre 2021.

Considérant l'adoption du premier projet de règlement à la séance ordinaire du 6 décembre 2021;

Considérant la tenue d'une consultation écrite sur le premier projet de règlement;

Considérant qu'une copie du deuxième projet de Règlement numéro 946-2021 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

22-02-07--5874

Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay

Appuyé par monsieur Maurice Brossoit

Et résolu à l'unanimité :

D'adopter, sans changement, le deuxième projet de Règlement 946-2021 modifiant le règlement No. 783-2009 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme.

Adopté

Avis de motion, présentation et dépôt – Projet de règlement no. 947-2022 édictant un code d'éthique et de déontologie révisé applicable aux élus municipaux

Avis de motion est donné par monsieur Dominic Tremblay selon lequel le Règlement No. 947-2022 édictant un code d'éthique et de déontologie révisé applicable aux élus municipaux sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente.

Le projet de règlement 947-2022 est présenté et déposé par monsieur Dominic Tremblay.

Résumé de la présentation du règlement faite par le conseiller Dominic Tremblay:

Le présent code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est adopté en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (chapitre E-15.1.0.1.).

En vertu des dispositions de cette loi, toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vue :

1° d'assurer l'adhésion explicite des membres du conseil de la municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique;

2° instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre ;

3° prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement ;

4° de prévoir l'adoption de règles déontologiques;

5° de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles déontologiques.

Les valeurs suivantes servent de guide pour la prise de décision et, de façon générale, la conduite des membres du conseil de la municipalité en leur qualité d'élus, particulièrement lorsque les situations rencontrées ne sont pas explicitement prévues dans le présent code ou par les différentes politiques de la municipalité.

1. *L'intégrité des membres du conseil de la municipalité*
2. *L'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil*
3. *La prudence dans la poursuite de l'intérêt public*
4. *Le respect et la civilité envers les autres membres du conseil municipal, les employés de la municipalité et les citoyens*
5. *La loyauté envers la municipalité*
6. *La recherche de l'équité*

Les règles prévues au Code d'éthique guident la conduite d'un élu à titre de membre du conseil ou de comité de la municipalité ou d'un autre organisme lorsqu'il y siège en sa qualité de membre du conseil de la municipalité ainsi qu'après la fin de son mandat de membre du conseil de la municipalité

Adoption du Règlement No. 948-2022 créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue d'une élection municipale

Considérant qu'en vertu de l'article 569.1 de la Loi sur les Cités et Villes, une municipalité peut constituer des réserves financières dans le but déterminé de financer les dépenses d'investissement et de fonctionnement;

Considérant que conformément à l'article 26 du projet de loi 49 modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives entrées en vigueur le 1er janvier 2022, ce Règlement a pour objet de constituer une réserve financière pour le financement des dépenses liées aux futures élections municipales;

Considérant qu'il y a lieu de créer, au profit de l'ensemble de la municipalité, une réserve financière pour les dépenses relatives à la tenue des élections municipales d'un montant de 7 500,00 \$ affecté annuellement à cette fin pour chacun des exercices financiers;

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné par monsieur Maurice Brossoit à la séance ordinaire du conseil tenue le 10 janvier 2022;

Considérant que le projet de règlement 948-2022 a été présenté et déposé par monsieur Maurice Brossoit à la séance ordinaire du conseil tenue le 10 janvier 2022;

Considérant qu'une copie du Règlement numéro 948-2022 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

22-02-07-5875

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

D'adopter le règlement No. 948-2022 créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue d'une élection municipale.

Adopté

Demande de dérogation mineure – Lots 3 447 315 à 3 447 327 et 3 230 573 à 3 230 576 – Secteur rue Bonneville

Considérant qu'une demande de dérogations mineures pour un projet intégré pour habitations multirésidentielles sur les lots 3 447 315 à 3 447 327 (13 lots) et 3 230 573 à 3 230 576 (4 lots) situés dans le secteur de la rue Bonneville a été déposée par Auger Construction inc. pour étude et recommandation au Comité consultatif d'Urbanisme (CCU);

Considérant que le plan d'aménagement déposé ne respecte pas certaines dispositions du Règlement de zonage no 512, et qu'à cet effet une demande de dérogation mineure a été déposée afin de rendre le projet conforme;

Considérant que la demande de dérogation mineure aura pour effet d'implanter un bâtiment avec une marge latérale droite à 7.4m, une marge latérale gauche à 7.4m et une marge arrière à 5.6m malgré que l'article 5.7.4 C) du règlement de zonage no. 512 stipule que :

Tout bâtiment principal d'un projet intégré doit être situé à un minimum de :

- 7.5 mètres de la ligne avant du terrain ;
- 7.5 mètres de la ligne latérale du terrain ;
- 7.5 mètres de la ligne arrière du terrain ;
- 7.5 mètres de tout autre bâtiment ou construction, à l'exception d'un bâtiment jumelé ou contigu ;
- 5 mètres de toute allée de circulation et/ou de stationnement commun ;

Considérant que la demande de dérogation mineure aura pour effet d'implanter un bâtiment ayant 5 étages et 18,29 mètres malgré que l'article 5.7.4 D) du règlement de zonage no. 512 spécifie ce qui suit :

- d) Le nombre d'étages maximal est de trois (3) et la hauteur maximale est de 15 mètres;

Considérant les dispositions du règlement no. 783-2009 de la Ville de Huntingdon sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ;

Considérant les recommandations et commentaires émis par les membres du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance tenue le 1^{er} décembre 2021.

22-02-07-5876

Abrogée par la
résolution
no. 24-07-02-6617

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que la Ville de Huntingdon approuve la demande de dérogation mineure relative aux lots 3 447 315 à 3 447 327 et 3 230 573 à 3 230 576 situés dans le secteur de la rue Bonneville

Adopté

Avis de motion, dépôt et présentation du projet de Règlement no. 949-2022 établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2022

Avis de motion est donné par monsieur André Brunette selon lequel le Règlement numéro 949-2022 établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2022 sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement 949-2022 est présenté et déposé par monsieur

Résumé de la présentation du règlement faite par le maire André Brunette:

TAXES MUNICIPALES DE L'ANNÉE 2022			
Selon le Règlement de taxation No 949-2022		Résidentiel	Non résidentiel
		Terrains vagues desservis	Commerces
		Agricole	Industries
		6 logements et +	
Taxe selon l'évaluation foncière	Base d'imposition	Taux	Taux
Générale	(du 100 \$)	0.48 \$	1.10 \$
Spéciale	(du 100 \$)	0.27 \$	0.27 \$
Total des taux de taxes foncières		0.75 \$	1.37 \$
Tarifification des services municipaux		Taux de base	Taux pondérés
Eau	logement/local	350 \$	(1)
Eau au compteur - <i>Taux dégressif</i>	1 000 gallons	3 \$	3 \$
Égout	logement/local	40 \$	(1)
Traitement des eaux	logement/local	160 \$	(1)
Vidange des boues	logement/local	60 \$	(1)
Ordures	logement/local	140 \$	(1)
Plan vert	logement/local	95 \$	95 \$
Police	logement/local	105 \$	105 \$
Total des taxes pour services municipaux		950 \$	
<i>(1) Taux de base multiplié par le facteur de pondération établi selon l'usage tel que stipulé à l'annexe A du R 949-2022)</i>			
Taxes de secteur - Service de la dette			
R 807-2010 Rue des Anciens-Combattants	Frontage (m.l.)	40.92 \$	
R 900-2018 Rue du Docteur-Lefebvre	Frontage (m.l.)	48.75 \$	
R 901-2018 Parc industriel Chemin Ridge	Unité		11 852.00 \$

Officialisation municipale du nom d'une nouvelle voie privée de circulation – rue Elsie

Considérant que le propriétaire d'un nouveau projet domiciliaire situé au sud de la rue Poirier désire attribuer le nom «rue Elsie» à une nouvelle rue privée qui se reliera à la rue Poirier;

Considérant qu'un lieu peut se voir attribuer un nom ou un prénom d'après celui d'une personne vivante et ayant un lien étroit avec le lieu à désigner;

Considérant que selon la pratique, seuls les noms de personnes décédées depuis plus d'un an peuvent faire l'objet d'une officialisation auprès de la Commission de Toponymie du Québec;

Considérant que la municipalité désire néanmoins que le nom de la « rue Elsie » soit utilisé et diffusé aux différents services publics tels que Poste Canada, Directeur général des élections, Service des incendies et Sûreté du Québec, Service de l'évaluation municipal, etc.

22-02-07-5877

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'officialiser le nom « *rue Elsie* » à la nouvelle voie de circulation privée située au sud de la rue Poirier.

Adopté

Servitude en faveur d'Hydro-Québec – Projet du Croissant du Faubourg

Considérant la construction de nouvelles résidences dans le projet intégré Croissant du Faubourg;

Considérant que la Ville de Huntingdon est propriétaire du lot 6 446 879 du cadastre du Québec, situé en arrière-lot des nouveaux terrains lotis portant les numéros de lots 6 382 265 et 6 446878;

Considérant qu'Hydro-Québec désire établir une ligne de distribution d'énergie électrique le long des limites ouest dudit lot afin de desservir les résidences du Croissant du Faubourg;

Considérant que la Ville de Huntingdon devra céder une servitude à cet effet;

Considérant que l'assiette de la servitude aura 1,00 mètre de largeur;

Considérant que les frais de professionnels sont à la charge des demandeurs.

22-02-07-5878

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que la Ville de Huntingdon accorde à Hydro-Québec une servitude réelle et perpétuelle pour une ligne de distribution d'énergie électrique, sur une partie du lot 6 446 879 du cadastre du Québec, fonds servant et propriété de la Ville de Huntingdon, d'une largeur de 1,00 mètre le long des limites ouest de ladite propriété;

Que la présente servitude soit cédée à titre gratuit.

Que les frais de professionnels (notaire et arpenteur-géomètre) soient à la charge des demandeurs.

Et que le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adopté

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Désignation d'un conseiller à titre de maire suppléant pour le mois de février 2022

Considérant qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et Ville* L.R.Q., chapitre C-19, le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant lorsque le maire est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge.

22-02-07-5879

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil nomme madame Andrea Geary à titre de maire suppléant pour la période de février 2022.

Adopté

Démission de monsieur Olivier Lepage – Inspecteur en bâtiment et en environnement

Considérant que monsieur Olivier Lepage a remis sa démission à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement pour la Ville de Huntingdon;

Considérant l'implication et le dévouement de monsieur Lepage au service de la ville.

22-02-07-5880

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité:**

Que les membres du conseil municipal de la ville de Huntingdon prennent acte de la démission de monsieur Olivier Lepage effectif à compter du 28 janvier 2022.

Que les membres du conseil municipal tiennent sincèrement à remercier monsieur Lepage pour le bon travail qu'il a effectué au service de la ville.

Adopté

Démission de monsieur Lee Campbell à titre de pompier volontaire pour la Ville de Huntingdon

Considérant que monsieur Lee Campbell a remis sa démission le 21 décembre 2021 à titre de pompier volontaire pour le Service de la sécurité incendie de la Ville de Huntingdon;

Considérant l'implication et le dévouement de monsieur Campbell à titre de pompier volontaire depuis plus de 24 ans au service de sa communauté.

22-02-07-5881

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité:**

Que les membres du conseil municipal de la ville de Huntingdon prennent acte de la démission de monsieur Lee Campbell effectif à compter du 4 janvier 2022.

Que les membres du conseil municipal tiennent à remercier monsieur Campbell pour les services rendus et son implication durant toutes les années qu'il a œuvré au sein du Service de la sécurité incendie de la Ville de Huntingdon.

Adopté

60. VARIA

Appui au Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands pour la poursuite des activités du programme menant au diplôme d'études professionnelles *Mécanique agricole*

Considérant le besoin des industries de la région d'avoir des mécaniciens d'équipements agricoles compétents et formés à la fine pointe des dernières technologies;

Considérant que l'activité agricole est au cœur de l'activité économique régionale;

Considérant que le territoire desservi par le Centre de formation professionnelle des Moissons-et-Pointe-du-Lac est principalement agricole;

Considérant que le programme d'études *Mécanique agricole* (ouvriers agricoles) se retrouve parmi les programmes visés dont l'offre est jugée insuffisante en Montérégie;

Considérant les investissements et contributions apportés depuis janvier 2015 au point de service Saint-Joseph à Saint-Chrysostome afin d'y construire un nouvel atelier, faire l'acquisition de certaines machineries et réaménager certains locaux utilisés;

Considérant la contribution des entreprises de la région qui fait preuve des besoins en main-d'œuvre et de la mobilisation du milieu.

22-02-07-5882

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que la Ville de Huntingdon appuie la demande du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands pour offrir le programme d'études professionnelles *Mécanique agricole* au point de service Saint-Joseph à Saint-Chrysostome, afin de répondre aux besoins de la région.

Adopté

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

M. Denis St-Cyr : L'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent est en attente des autorisations budgétaires de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) afin de pouvoir peindre des logements dans les immeubles situés à Huntingdon. Entre-temps, il y a plusieurs logements de vacants, et ce, depuis plusieurs mois alors qu'il y a une pénurie de logements à loyers modiques.

M. Dominic Tremblay : Il remercie la directrice générale, madame Johanne Hébert, pour le travail ardu afin de garder au plus bas les taux de taxation 2022.

De beaux projets verront le jour à Huntingdon.

M. Florent Ricard : Aucun sujet.

M. Maurice Brossoit : Aucun sujet.

M. Rémi Robidoux : La directrice générale fait du bon travail. Puisque l'inspecteur municipal a quitté son poste, ceci cause un défi à l'administrations.

Il remercie M. Gregory Renaud, le directeur de l'Aréna pour son travail à l'aréna. Celui-ci surveille le budget de l'aréna avec vigilance.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

22-02-07-5883

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 20h02.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière